



Interdiction d'opérations limitée aux dirigeants de Ressources Cerro de Pasco

MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA — Le 29 juillet 2024 - Ressources Cerro de Pasco Inc. (CSE:CDPR) (Frankfurt: N8HP) («CDPR» ou la «Société») annonce avoir fait une demande à l'Autorité des marchés financiers (Québec) (l'«AMF»), à titre d'autorité principale de la Société, et s'attend à obtenir une ordonnance d'interdiction d'opérations limitée aux dirigeants (l'«ordonnance») le 29 juillet 2024, aux termes de l'*Instruction générale 12-203 relative à l'interdiction d'opérations limitée aux dirigeants* (l'«IG 12-203»). En vertu de l'ordonnance, le chef de la direction, le chef des finances et les administrateurs de la Société ne pourront négocier de titres de la Société jusqu'à ce que la Société dépose ses états financiers consolidés audités, son rapport de gestion ainsi que les attestations du chef de la direction et du chef des finances, pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 (les «documents requis»), qui devaient être déposés au plus tard le 29 juillet 2024.

L'ordonnance n'affectera pas la capacité des actionnaires à négocier leurs titres. La Société prévoit déposer les documents requis dès qu'ils seront disponibles, mais dans tous les cas au plus tard le 12 août 2024.

Jusqu'à ce que les documents requis aient été déposés et que l'ordonnance soit levée, la Société a l'intention de continuer à satisfaire aux dispositions des lignes directrices sur l'information de remplacement en vertu de l'IG 12-203 en publiant des rapports sur la situation sous la forme de communiqués de presse supplémentaires à toutes les deux semaines.

Motifs du manquement prévu et plans pour corriger le manquement

En raison du changement de fin d'année financière (passant du 31 décembre au 31 mars) annoncé en février 2024, l'audit du plus récent exercice financier de CDPR porte sur une période de 15 mois. Cet audit est effectué par les nouveaux auditeurs de la Société nommés en février 2024 dans le contexte de la restructuration de la filiale en propriété exclusive Cerro de Pasco Subsidiaria del Perú SAC («**Cerro Perú**») de la Société, propriétaire de la mine.

Bien que les auditeurs de CDPR aient entrepris l'audit des états financiers de CDPR pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, ils n'ont jusqu'à présent pas été en mesure de compléter leur travail.

CDPR a identifié et classé toute la documentation requise pour permettre à ses auditeurs de procéder à l'audit. Le comité d'audit de CDPR a demandé aux auditeurs de réviser la documentation en vue de d'émettre un rapport sur les états financiers et le rapport de gestion. Les auditeurs ont

avisé CDPR de leur disponibilité pour effectuer l'audit et auditer les états financiers dès que possible.

Le chef des finances et le personnel des services financiers de CDPR travaillent en priorité à accélérer la préparation du dossier d'audit et à préparer un premier projet d'états financiers et de rapport de gestion pour la semaine du 5 août 2024. Une fois ce travail complété et le rapport d'audit transmis aux auditeurs, les auditeurs finaliseront l'audit. Le comité d'audit de CDPR révisera les états financiers et le rapport de gestion et les soumettra au conseil d'administration de CDPR pour approbation.

Le conseil d'administration de CDPR les approuvera sous réserve de corrections ou modifications proposées par les dirigeants et administrateurs de CDPR. CDPR déposera ensuite les documents annuels auprès des autorités en réglementation des valeurs mobilières.

À propos de Cerro de Pasco Resources

Ressources Cerro de Pasco est une société minière dont l'objectif est de devenir le prochain producteur de niveau intermédiaire au Pérou. CDPR se concentre sur le développement de son principal actif détenu à 100 %, la concession minière El Metalurgista, qui comprend des résidus minéraux et des stocks extraits de la mine à ciel ouvert de Cerro de Pasco, dans le centre du Pérou. L'approche de la Société à El Metalurgista implique le retraitement et l'assainissement environnemental des déchets miniers et la création de nombreuses opportunités dans le cadre d'une économie circulaire.

Énoncés prospectifs et exclusion de responsabilité

Certaines informations contenues dans le présent document peuvent constituer une « information prospective » ou des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. En général, les informations prospectives peuvent être identifiées par des mots comme « pro forma », « planifie », « s'attend », « peut », « devrait », « pourrait », « pourra », « budget », « prévu », « estime », « prévoit », « a l'intention », « anticipe », « croit », ou des variations de ces mots ou phrases, y compris les variations négatives, qui font référence à certaines mesures, certains événements ou certains résultats qui peuvent être prises, se produire ou être réalisés. De tels énoncés prospectifs, qui concernent notamment les activités et développement de la Société, des énoncés concernant l'échéancier, l'examen, l'achèvement et le dépôt des documents requis ainsi que la durée de l'ordonnance comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient considérablement différents de ceux qui sont exprimés ou qui sont implicites dans ces énoncés prospectifs ou ces informations prospectives. De tels facteurs comprennent, entre autres, les risques liés à l'exploration, à la mise en valeur et aux activités minières; l'incidence d'événements macroéconomiques ainsi que les hypothèses pertinentes et les facteurs de risque énoncés dans les documents publics de la CDPR, disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Rien ne garantit que ces énoncés se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans ces énoncés. Bien que le CDPR estime que les hypothèses et les facteurs utilisés pour préparer les énoncés prospectifs sont raisonnables, il ne faut pas se fier indûment à ces énoncés et à ces informations prospectives. La Société ne mettra pas à jour les énoncés prospectifs ni les informations prospectives inclus aux présentes, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne l'exigent.

Renseignements

Ressources Cerro de Pasco Inc.

Guy Goulet, chef de la direction

Tél. : 579-476-7000

Courriel : ggoulet@pascoresources.com